

COMPTE RENDU

-

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN – 19h15

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-Paul GIRARD - Maire, Thierry RANGONE – 1^{er} Adjoint, Laurent VERNAZ – 2^{ème} adjoint, Sandrine POIGNET – 3^{ème} adjointe (départ à 20h05 – retour à 20h55), Sandra BOULAIS – 4^{ème} adjointe, Denis BADON, Nathalie BIBOLLET, Daniel CHARVAZ, Christian COMBAZ, Christel DUMONT (départ à 20h05 – retour à 20h55), Alain FINA, Claire FLEUTOT, Aurore MINISTROT, Isabelle MORLOT, Jean RONZATTI, Stéphanie SANCHEZ, Carole VASCHALDE

Absents excusés : Claudine AMOUDRY (pouvoir à Daniel CHARVAZ), Noël CADET (pouvoir à Sandrine POIGNET), Jean RONZATTI

Secrétaire de séance : Laurent VERNAZ

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie

Préalablement à la réunion du Conseil Municipal, Monsieur Ludovic LOTODE, Comptable de la Trésorerie de Grésy/Isère, a présenté les grands principes budgétaires de la comptabilité publique, ainsi qu'une analyse financière de la Commune.

Début de la séance du Conseil Municipal : 20h15

Monsieur Le Maire remercie les membres de leur présence et sur sa proposition, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 23 mai 2014.

Laurent VERNAZ est proposé en qualité de secrétaire de séance, ce qui est accepté.

Il propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès de l'Etat – Aide aux collectivités locales - pour la création d'aménagements visant à améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à proximité d'espaces publics
- Signature d'une convention avec l'association en charge de l'organisation de l'OPEN AIR du 6 septembre 2014.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces modifications.

FINANCES

Fixation du taux des indemnités du Comptable pour la durée du mandat

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ indique que la Commune peut verser une indemnité de conseil au Comptable Public (à ce jour, Ludovic LOTODE – Montant versé en 2013 : 479.48 € - Taux à 100%) pour l'activité et le conseil qu'il apporte à la collectivité.

Le montant de cette indemnité correspond à un taux appliqué au montant du budget communal.

Il propose de déterminer ce taux pour la durée du mandat, même si le versement se fait annuellement et que le Conseil Municipal aura la possibilité de le modifier chaque année.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 100 % l'indemnité de conseil du comptable publique de la collectivité pour la durée du mandat.

Renforcement des berges de Princens : affectation comptable des travaux décision modificative n° 1 - Budget M14 2014

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ fait part de la nécessité d'opérer une modification budgétaire n°1 au budget primitif 2014 pour opérer le règlement des travaux liés au renforcement de la berge de Princens, opération portée par le Syndicat Intercommunal de la Combe Savoie Amont à l'automne 2013.

En effet, le SICSA considère que la participation de Frontenex, d'un montant de 10 735 .22 €, est une subvention, amortissable sur 5 ans, et souhaite que ces travaux restent dans leur patrimoine, ce que le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Dans la continuité, Laurent VERNAZ sollicite la modification budgétaire suivante :

Article	Virement de crédits
Section d'investissement	
2315-58 - Installations, matériel et outillage techniques	-11 000 €
2041582 - Bâtiments et installations (Subventions d'équipement aux organismes publics)	+11 000 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur VERNAZ, le Conseil Municipal valide à l'unanimité, cette décision modificative n°1 du budget 2014 – M 14.

Délibération sur les modalités de versement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité à partir du 1er janvier 2015

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ rappelle la nature de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité et indique que des modifications sont pressenties.

Il expose :

Vu la directive européenne 2003/96/CE, du 27 octobre 2003, restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5212-24 à 5212-26, L. 2333-2 à L. 2333-5, L.3333-2 à L. 3333-3-3 ;

Vu la loi 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME ;

Vu l'article 45 de la Loi n° 2013-1279 de finances rectificative du 29 décembre 2013 qui porte sur les dispositions de perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) à compter des impositions dues au titre de l'année 2015 ;

Considérant, dans le prolongement de l'application de la Loi nome précitée, la délibération prise par le SDES sur la TCCFE, en date du 20 septembre 2011, d'une part, puis celle complétant ce dispositif sur la TCCFE, en date du 29 avril 2014, d'autre part,

Laurent VERNAZ rappelle les points suivants concernant les impositions dues en matière de TCCFE, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

1°) le SDES se substitue aux 272 communes lui ayant délégué leur compétence pour le service public de la distribution d'énergie électrique (AODE) et qui permet à ce dernier de collecter et de contrôler la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, sans distinction de seuil de population ;

2°) le maintien sur le territoire de la concession du coefficient de 4 applicable aux consommations d'énergie électrique soumises aux impositions dues au titre de l'année 2015, et des années suivantes ;

3°) le comité syndical du SDES a fixé le taux de versement du produit de la TCCFE perçu sur le territoire de chacune des communes membres à hauteur du seuil maximal prévu par la Loi et dans la limite des frais de gestion et de contrôle de la TCCFE mentionnée dans la délibération du 20 septembre 2011 ;

4°) de manière à ce que chaque commune perçoive une partie du produit de la TCCFE collecté par le SDES dans l'exercice de sa compétence d'AODE, il est demandé aux communes membres de prendre une délibération concordante avec celle du SDES, avant le 1^{er} octobre 2014.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité:

- Prennent acte, à compter du 1^{er} janvier 2015, de l'extension du dispositif de perception, de contrôle et de versement de la TCCFE aux 272 communes membres, sans distinction de seuil de population, au coefficient de 4 voté par le Comité Syndical du SDES en 2011 ;
- Demandent le versement du produit de la TCCFE perçu sur le territoire de la commune membre à hauteur du seuil maximal prévu par la Loi et dans la limite des frais de gestion et de contrôle de la TCCFE mentionnée dans la délibération SDES du 20 septembre 2011 ;
- Autorisent M. Le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Thierry RANGONE précise que le SDES apporte une aide financière aux communes lors de travaux d'enfouissement de réseaux d'électricité.

Demande de subvention auprès de l'Etat –aide aux collectivités locales - pour la création d'aménagements visant à améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à proximité d'espaces publics

Rapporteur : Laurent VERNAZ

Laurent VERNAZ indique qu'il est possible de déposer auprès de l'Etat, au titre des aides exceptionnelles aux collectivités territoriales, une demande de subvention pour le projet de création d'aménagements visant à améliorer l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à proximité d'espaces publics.

Ce projet fait l'objet d'une consultation des entreprises avec un retour des offres le 30 juin 2014, pour une exécution des travaux durant l'été 2014.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention la plus élevée auprès de l'Etat pour les travaux d'accessibilité des PMR, sur la base de devis d'un total de 36 000 € HT, soit 43 200 € TTC.

A cet effet, il est sollicité une autorisation pour démarrer les travaux courant juillet 2014.

RISQUES

Point sur l'approbation en date du 22 avril 2014 du Plan de Prévention des Risques Technologiques TOTALGAZ

Rapporteurs : Jean-Paul GIRARD et Laurent VERNAZ

Jean-Paul GIRARD et Laurent VERNAZ, membres du comité de suivi du Plan de Prévention des Risques Technologiques TOTALGAZ, évoquent son approbation par arrêté préfectoral du 22 avril 2014.

Laurent VERNAZ indique que les zones de dangers, par rapport au démarrage du dossier de PPRT, ont été considérablement réduites, ce qui est très satisfaisant, même si des habitations restent impactées :

- une maison sur Saint-Vital devra faire l'objet d'une procédure d'expropriation
- deux maisons du Clos de la Prairie nécessiteront des travaux de renforcement de vitrages et de toiture

Par contre, l'immeuble de la Gare et le Collège ne sont plus impactés.

Daniel CHARVAZ demande l'avancement du dossier de la route desservant TOTALGAZ depuis la zone industrielle n°3.

Monsieur Le Maire indique qu'il appartiendra au Préfet de veiller à la réalisation de cette voirie, qui fait l'objet d'une procédure de Déclaration d'Utilité Publique et qui a impacté de façon très positive les conclusions du PPRT.

INTERCOMMUNALITE

Avis du Conseil Municipal sur la déclaration d'intérêt général des travaux du plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau du syndicat intercommunal de la Combe de Savoie Amont

Rapporteur: Jean-Paul GIRARD

Monsieur Le Maire et Aurore MINISTROT, déléguée de la Commune au SICSA, ainsi que Daniel CHARVAZ font part de ce dossier.

Par arrêté préfectoral du 3 juin 2014, M. le Préfet de la Savoie a mis à enquête publique la demande de Déclaration d'Intérêt Général du Plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau du Syndicat Intercommunal de la Combe de Savoie Amont (SICSA) du lundi 23 juin au mercredi 23 juillet 2014 inclus.

En application des dispositions des articles L.211-7 et R.214-88 à R.214-104 du Code de l'Environnement, les Conseils Municipaux des communes concernées doivent émettre un avis motivé sur cette demande de Déclaration d'Intérêt Général.

Le SICSA a pour objet toutes les études et tous les travaux qui s'avèreraient nécessaires pour permettre un bon écoulement des eaux dans les fossés, canaux et ruisseaux sur le territoire des communes adhérentes.

Aux termes des articles L.212-14 et L.342-1 du Code de l'Environnement, l'entretien des cours d'eau non domaniaux doit être assuré par les propriétaires riverains. Force est de constater que cet entretien n'était pas réalisé de façon suffisante par ces derniers et le Syndicat a été créé en 1989 afin de palier à cette défaillance. Un entretien minimal des cours d'eau est nécessaire dans l'intérêt général.

Pour ce faire, le Plan de gestion pluriannuel des cours d'eau vise à identifier et organiser les travaux nécessaires au maintien et à la valorisation des cours d'eau de la plaine de l'Isère depuis Gilly-sur-Isère/Grignon jusqu'à Saint-Vital/Notre-Dame-des-Millières.

La mise en place de la DIG permettra l'intervention du Syndicat sur les propriétés publiques et privées riveraines des cours d'eau non domaniaux afin de réaliser le programme de travaux d'entretien pluriannuel.

Le budget global d'entretien des cours d'eau sur la période 2014-2018 prévisionnel est établi à 50 000 € TTC par an.

Les travaux d'entretien du lit et des berges concourent :

- à la protection des biens et des personnes vis à vis des risques d'inondation et de crues torrentielles,
- à la protection et la mise en valeur de la ressource en eau ainsi qu'au respect des équilibres naturels,
- à la protection et la sauvegarde des écosystèmes aquatiques.

Les cours d'eau inscrits au contrat sont les suivants :

Rive droite de l'Isère :

- Ruisseau du Chiriac
- Nant des Martins
- Ruisseau de la Montaz
- Ruisseaux de Verrens et de Tournon
- Ruisseau de la Combe
- Ruisseau de Fournieux

Rive gauche de l'Isère :

- Ruisseaux de la Bialle Claire et de Saint-Guérin
- Ruisseau de Rottes et du Pré Conduit
- Ruisseau du Culet
- Ruisseaux de Séchon et du Cachon
- Ruisseau de l'Hermettaz
- Ruisseau de Fontaine Claire
- Ruisseau de la Combaz
- Ruisseau de Rotey

Les travaux sur les cours d'eau sont les suivants :

- Gestion de la ripisylve et des embâcles
- Gestion des atterrissements (dépôts et végétation aquatique)

- Curage des plages de dépôt
- Re-végétalisation de berges
- Travaux de consolidation ou protection de berges

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal formule un avis favorable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général du Plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau du Syndicat Intercommunal de La Combe de Savoie Amont (SICSA).

TRAVAUX

Centre médical et restaurant scolaire : point sur les dysfonctionnements

Rapporteurs: Jean-Paul GIRARD et Thierry RANGONE

Thierry RANGONE fait part de la résolution, le 25 juin 2014, du problème d'écoulement des eaux usées (EU) observés après réception.

L'assurance Dommages Ouvrages a pris en charge l'intervention de la SCAVI, épaulée par les services techniques, qui a permis de déboucher avec quelques difficultés, les deux réseaux.

Les installations inutilisables (quelques sanitaires du Restaurant Scolaire et du Centre Médical) ont été remises en route.

Concernant les dysfonctionnements du Centre Médical, Jean-Paul GIRARD fait part de la rencontre le 26 juin avec l'architecte et l'assistant à maîtrise d'ouvrage, AMOME CONSEILS, qui a permis d'avancer sur plusieurs points :

- Température élevée : l'entreprise CHAUFFROID et le bureau d'études travaillent sur les réglages de la centrale d'air pour voir si des améliorations sont apportées. Dans le cas contraire, des modifications techniques seront apportées afin que cette situation d'inconfort pour les professionnels de santé et les patients ne perdurent pas.
- Acoustique : une visite avec un fournisseur de matériaux insonorisants sera effectuée rapidement pour tenter d'apporter des améliorations pour la rentrée.

Laurent VERNAZ demande que soit établi un devis pour faire un faux-plafond car l'objectif premier est que les enfants soient au calme.

Thierry RANGONE indique qu'il faudrait peut-être prendre le problème comme suit : mandater un bureau spécialisé en acoustique pour faire une étude avec nos exigences afin de déterminer les préconisations pour réaliser des travaux pertinents.

- Porte d'entrée : le groom a été déconnecté pour rendre l'ouverture plus facile
- Denis BADON fait part des nuisances sonores liées à la ventilation. Monsieur Le Maire indique que le sujet a été évoqué hier et que le piège à son n'avait pas été posé. Il lui a été demandé une pose rapide.

Retour sur la Commission « Travaux » du 2 juin 2014

Rapporteurs: Thierry RANGONE

Thierry RANGONE fait part des points abordés lors de la Commission des Travaux du 2 juin 2014 :

➤ **Aire de jeux du parc de la mairie**

Il rappelle que la rénovation ou le renouvellement de certains équipements sont envisagés afin de garantir une certaine qualité et sécurité d'usage.

L'aire actuelle pourrait être requalifiée / reconfigurée, sans qu'il apparaisse nécessaire d'en augmenter la surface, selon les orientations et choix qui seront arrêtés.

Afin de permettre l'élaboration d'un DCE, il convient :

- de fixer les objectifs quant aux publics auxquels les équipements, jeux, etc., seront destinés (raisonner sur les tranches d'âges),
- d'arrêter le choix des équipements, modules, jeux esselés, susceptibles d'être mis en place,
- d'observer l'incidence de ce choix, sur les existants (reprise des revêtements absorbants, aménagements annexes, etc.),
- d'évaluer l'enveloppe financière prévisionnelle, et d'en jauger son impact budgétaire.

Il indique également que d'autres aspects sont à prendre en compte comme le remplacement de certains bancs, et des améliorations générales de la configuration du site, afin de permettre aux adultes accompagnant des enfants, de bénéficier d'une large vision sur l'ensemble de l'aire de jeux, sachant que le mur de séparation du parc de la mairie et de la partie de l'aire de jeux en prolongement du parking, constitue un masque au champ de visibilité.

➤ **Aire de jeux du clos de la Prairie**

Il rappelle qu'une demande portant sur l'aménagement d'une aire de jeux a été formulée et cela pourrait intervenir sur un espace public ayant été équipé jadis avec des équipements.

Il indique que la commission a suggéré que la faisabilité de l'opération soit envisagée, à travers la mise en place :

- de quelques jeux dédiés aux petits
- de mini buts, sous réserve de leur « exploitation » sans contraintes pour les avoisinants (propriétés voisines, véhicules en stationnement, etc.),
- des équipements annexes (bancs, et éventuellement filets pour limiter les aléas susceptibles d'être générés par l'usage des mini buts).

Jean-Paul GIRARD indique également que les plaintes avaient cessées concernant le passage des camions de l'entreprise SERTPR pour exploiter une activité de broyage/concassage.

➤ **Aménagements des rues Joseph Pillet / Joseph Piquand**

Il indique qu'un arrêté d'alignement, permettant de s'assurer de la maîtrise foncière, a été signé par Monsieur Le Maire permettant de définir les nouvelles limites d'emprise du domaine public (DP), et permettre au géomètre d'implanter ces limites en demeurant sur le DP.

Par suite, la délimitation de la nouvelle emprise du DP étant matérialisée et identifiable sur le site, la réalisation des travaux pourra être engagée.

➤ **Rue des Tilleuls et intersections avec les rues du Boulodrome / de la Gare**

La commission propose au conseil municipal d'engager une consultation de maîtrise d'œuvre, sur la base d'un DCE qui reste à établir et dont les objectifs seront les suivants :

- à la réduction de la vitesse sur la rue des Tilleuls,
- à la gestion du stationnement aux abords de l'intersection rue des Tilleuls / rue du Boulodrome, mais peut être plus globalement si cela est possible et jugé nécessaire sur la rue des Tilleuls,
- à l'aménagement de l'intersection avec la rue du Boulodrome, afin d'en sécuriser le débouché de cette dernière,
- à l'aménagement de l'intersection avec la rue de la Gare, de sorte à réduire l'espace de survenance de conflit potentiel, tout en garantissant les rayons de giration nécessaires aux véhicules de transport en commune (cars de ramassage scolaire, cars SNCF, etc.)

Le Conseil Général, gestionnaire de la voie départementale, devra également être associé.

➤ **Reconquête énergétique du patrimoine bâti communal**

Thierry RANGONE rappelle la décision du Conseil Municipal de recourir aux services de l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER) pour épauler la Commune dans l'établissement d'un dossier de consultation des maîtres d'œuvres en vue d'un diagnostic énergétique sur les bâtiments jugés comme étant prioritaires :

- Ecole maternelle,
- Salle polyvalente,
- Gymnase des coquelicots,
- Maison des sociétés,
- Cure,
- Bâtiment des services techniques

L'adhésion à l'ASDER a été effectuée et une prochaine visite sur site devrait être organisée.

➤ **Abri au groupe scolaire**

Durant l'été, il sera aménagé un abri aux abords de l'entrée de l'école élémentaire ce qui permettra aux écoliers et parents d'attendre à l'abri en cas de mauvais temps, et de remiser leurs vélos.

Monsieur Le Maire indique que la Déclaration Préalable de travaux a été déposée et l'abri a été commandé

Point sur la consultation lancée pour les travaux liés à l'accessibilité des Personnes à mobilité réduite

Rapporteur: Thierry RANGONE

Thierry RANGONE indique que 5 entreprises ont été invitées à remettre une offre pour la réalisation de ces travaux qui comporteront des prestations améliorant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite :

- L'enrobage des allées du parc de la mairie de Frontenex
- des aménagements ponctuels de la voirie (trottoir surbaissé...)
- création d'une rampe d'accès à des espaces publics
- création d'une rampe d'accès à des bâtiments publics

Les offres doivent être remises le 30 juin.

Suite à un recensement des places de stationnement dédiées aux personnes handicapées par des membres de la commission, le marquage au sol a été effectué et la signalétique verticale commandée et reçue.

La pose devrait intervenir au cours du mois de juillet.

URBANISME

Avancement des travaux du lotissement « La Colline de Rochebourg »

Rapporteur: Jean-Paul GIRARD

Monsieur Le Maire fait part de l'avancement du dossier de rétrocession du lotissement, et notamment la dépose d'un plan de composition modificatif par CAPELLI, dernière étape avant que la Commune se prononce sur les conditions de la reprise du lotissement.

Retour sur la Commission « Urbanisme » du 17 juin 2014

Rapporteur: Thierry RANGONE

Thierry RANGONE fait un point sur la commission urbanisme du 17 juin qui avait pour objet :

- la connaissance des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme déposées, accordées ou refusées
- l'étude d'un avant-projet d'un lotissement rue de Ravoire, sur lequel la commission a émis un avis défavorable
- faire le point sur les constructions jugées illégales
- l'usage privatif d'une place de stationnement public réservé aux personnes à mobilité réduite

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différents syndicats

Les délégués des différents EPCI dont la commune fait partie évoquent les dossiers en cours (SIRS, FAYET, SICSA...).

SIRS DE FRONTENEX

Nathalie BIBOLLET, 1^{ère} vice-présidente du SIRS de Frontenex (ramassage scolaire), fait part de l'exercice d'évacuation en situation réelle qui s'est déroulé le mardi 10 juin vers 7h55.

Pendant l'exécution du circuit « Bonvillard-Sainte Hélène sur Isère – Collège de Frontenex », le chauffeur de la société FAURE SAVOIE a déclenché son signal d'alerte indiquant un problème sur le bus et est allé se stationner vers la salle polyvalente de Frontenex.

Il a commencé à évacuer les enfants, pendant qu'un fumigène, simulant un départ d'incendie, fumait sous le bus.

Les enfants ont été rassemblés vers la salle polyvalente.

Les pompiers et gendarmes sont intervenus pour simuler l'extinction du feu et la prise en charge médicale des enfants.

Cet exercice a été monté par le collège de Frontenex, afin de parfaire la sensibilisation des enfants à la sécurité routière, et a fait l'objet d'une collaboration entre le Collège, le SIRS, les pompiers, les gendarmes et FAURE SAVOIE, sous couvert d'une autorisation du Conseil Général.

Elle évoque également une réunion publique qui s'est tenue à Montaille le 23 juin afin d'explicitier aux parents d'élèves la hausse du coût du transport qui s'apparente désormais à une vraie participation aux frais de transports en lieu et place des frais de dossier.

SICSA

Aurore MINISTROT, déléguée au syndicat des ruisseaux, indique que suite à l'entretien des berges (taille d'arbres...) qui s'est déroulé dernièrement, la prochaine campagne sur Frontenex sera effectuée en 2018.

SI DES EAUX DU FAYET

Jean-Paul GIRARD fait part du programme de travaux du SI DES EAUX DU FAYET, avec la procédure actuelle lancée pour recourir aux services du maître d'oeuvre qui devrait être choisie dans les prochaines semaines.

Il détaille le programme de travaux, d'un montant prévisionnel de 1 355 000 € HT.

- Traitement de la turbidité de la source du Fayet au débit d'étiage (5 l/s)
- Raccordement du réservoir de Tournon au réseau de Verrens-Arvey
- Diagnostic du forage existant et réalisation d'un forage et de son équipement et/ou réhabilitation du forage existant
- Etude du traitement de la turbidité de la source des communaux
- Abandon et déconnexion des sources de La Touvière et de Sous le Col
- Interconnexion des réseaux sud et nord entre Cléry et Arvey
- Raccordement du réservoir de Villard Mavin au réseau de Cléry
- Modification du raccordement du hameau de Villard Mavin
- Mise en place d'une surpression au hameau des Mollets
- Renouvellement de conduites

SI FORT DE TAMIE

Sandra BOULAIS indique que le syndicat réfléchit aux modalités de renforcement de la falaise proche du fort de Tamié.

SIARA

Alain FINA indique qu'une étude est en cours sur le renouvellement de la délégation de service public pour assurer le fonctionnement de la station d'épuration située à Gilly/Isère et que si la prochaine consultation ne permettait pas une baisse des coûts d'exploitations, le SIARA envisageait de mettre en place une régie ou de recourir à un système de prestations de service.

Thierry RANGONE rend compte des bilans annuels établis par le SIARA et son délégataire, mettant en évidence une nette amélioration dans la gestion des effluents sur l'ensemble du système de traitement des eaux usées (réseaux et unité de dépollution).

Parallèlement, Monsieur Le Maire indique que des travaux vont être effectués dans la rue des Tilleuls par le SIARA (raccordement d'un bâtiment) à partir du 7 juillet, pour une quinzaine de jours avec fermeture d'une demi-chaussée entraînant une déviation par Tournon (route de Tétrapôle).

ANIMATIONS

Point sur les animations de l'été 2014

Rapporteur : Sandra BOULAIS

Sandra BOULAIS, Adjointe en charge de l'animation, fait un point sur les animations qui se dérouleront cet été à Frontenex :

- **Village en Fête** le 5 juillet avec animations l'après-midi (concours de dessin, graf, château gonflable, majorette, hip hop...) et cinéma en plein air en soirée. Un mode de restauration sera proposé.
- **Feu d'artifice** au stade de football – 12 juillet en soirée
- **Journée au skate park** « OPEN AIR » en septembre. Elle présente le programme prévisionnel de la journée qui comprendra des compétitions et démonstrations de skate, Bmx, escalade, slackline.

Elle indique qu'il est intéressant de pérenniser une animation de ce type sur la Commune avec des jeunes motivés par le projet.

Elle souligne qu'un concert devrait se tenir en soirée au skatepark afin de réunir l'ensemble de cette journée festive sur un même site.

Enfin, pour finaliser l'organisation de cette manifestation, sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'autorise à signer une convention avec l'association en charge de cette animation, précisant les droits et obligations de chaque partie et impliquant le versement d'une aide de 3 000 € par la Commune à l'association en deux fois : un acompte de 1 500 € et un deuxième acompte après la manifestation d'un maximum de 1 500 € (dépendant du résultat financier de cette journée).

Retours sur les conseils d'école et sur les assemblées générales d'associations

Rapporteur: Sandrine POIGNET

Sandrine POIGNET, adjointe en charge de la vie scolaire, fait un point sur les deux conseils d'école qui se sont déroulés ces jours, ainsi que sur les assemblées générales de certaines associations.

- Conseil d'école élémentaire :

- Fermeture d'une classe à la prochaine rentrée faute d'effectifs (92 enfants inscrits), ce qui conduira à des classes de double niveau
- 2 voire 3 nouveaux enseignants arriveront à la rentrée
- Projets : 2014/2015 : classe de découverte, intervention annuelle pour la formation au 1^{er} secours,
- Succès de la kermesse organisée par les Croës ce qui a permis le maintien de leur participation du budget allouée à 55 € /enfants
- Remerciements à la mairie pour l'acquisition de matériel informatique pour parfaire les conditions d'enseignement.

- Conseil d'école maternelle :

- Maintien de 3 classes à la prochaine rentrée (67 enfants inscrits),
- Sollicitation auprès de la Mairie sur la modification de l'emploi du temps des ATSEM à la prochaine rentrée, du fait des nouveaux rythmes scolaires,
- Remerciements à la mairie pour le financement des transports pour le spectacle de danse dans le cadre de la semaine des Arts au Dôme théâtre.

Sandrine POIGNET indique que lors de ces deux réunions, l'incidence de la Réforme des Rythmes Scolaires a été au centre des discussions, les parents souhaitant connaître les modalités pratiques (lieu, transport au centre de loisirs le mercredi après 11h30..) et techniques (contenu du Temps d'Accueil Périscolaire de 15h45 à 16h30...).

Alain FINA demande le retour des questionnaires transmis aux parents pour le Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) : 37 enfants en primaires et 24 enfants de maternelle.

- Assemblée Générale de l'Union Sportive Frontenexoise :

- Création de deux équipes de jeunes : U9 et U13
- Nouvel entraîneur pour la saison prochaine

- Assemblée Générale de l'Ensemble Vocal et Instrumental de Frontenex :

- Retour sur le concert du mois de juin très réussi avec remerciements pour la Commune
- Nouveaux projets : concert en juin avec le chœur d'enfants, concert de Noël, soirée en hommage à Piaf....

- Assemblée Générale du Club de Badminton de Combe de Savoie :

- Il en ressort un bon fonctionnement du club (86 adultes + 40 jeunes)

Divers

➤ Laurent VERNAZ, Adjoint en charge du Personnel, fait un point sur les candidatures reçues pour le poste d'Adjoint Technique, dont la date limite pour postuler a été fixée au 10 juillet 2014. Il indique la procédure mise en place pour le recrutement.

➤ Monsieur Le Maire fait le point sur l'occupation des appartements communaux :

- Le T4 du groupe scolaire a été loué ce jour
- Le T3 de l'immeuble « Le Grand Roc » nécessitera des travaux importants et sera loué (le locataire est connu) vers le mois d'octobre
- Le studio du groupe scolaire sera disponible à la location à compter du 1^{er} juillet

- L'appartement situé dans la Cure sera libéré à compter du 1^{er} septembre et nécessitera un complet ravalement avant de pouvoir être reloué. Le Diocèse a émis l'intention de le louer à nouveau, selon des conditions à définir.
- Le local occupé par Radio Altitude sera libéré par cette association au mois de septembre.
- Monsieur Le Maire fait part de la réunion sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Isère en Combe de Savoie qui a permis de prendre en compte la révision de ce document suite aux travaux du Pont du Boulodrome en 2012, avec des améliorations sur la constructibilité dans certains secteurs.
- Monsieur Le Maire indique avoir été saisi concernant les problèmes posés par la présence de la boîte aux lettres de la pose, à l'angle de la rue de la Mairie et de l'impasse de la Balme, car les automobilistes s'arrêtent au milieu de la route. Alain FINA indique que ces faits se sont multipliés depuis la présence du centre médical et le flux de véhicules empruntant l'Impasse de la Balme.

La Poste sera questionnée sur un éventuel déplacement de cette boîte aux lettres.

- Le Conseil Municipal relève le nombre croissant d'incivilités qui se déroulent sur Frontenex depuis quelques semaines, notamment dans le quartier des Coquelicots.

Pour rebondir, Monsieur Le Maire indique avoir été saisi par la CCHCS concernant l'éventualité du recrutement d'un garde champêtre.

Thierry RANGONE indique que l'origine de ce projet réside dans le fait qu'aucun agent n'est assermenté pour qu'une procédure de dépôt sauvage de déchets ménagers puisse aboutir. L'embauche d'un garde champêtre permettrait également d'agir dans d'autres domaines (infraction à l'urbanisme, incivilités...).

Laurent VERNAZ souhaiterait connaître le financement d'un tel poste.

Thierry RANGONE lui indique que ce serait la CCHCS

- Sandrine POIGNET fait part, pour information, que la principale et le principal adjoint du collège quitteront leurs fonctions à la fin de l'année scolaire, dans le cadre de mutations géographiques demandées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h10.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 5 septembre 2014 à 19h15

Le Maire,

Jean-Paul GIRARD